



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral des finances DFF
Administration fédérale des contributions AFC

Mesures fiscales et financières concernant le site d'implantation des entreprises de la Suisse (RIE III)

Conférence des directrices et directeurs des finances des villes (CDFV), 9 janvier 2015

Adrian Hug, directeur de l'Administration fédérale des contributions



Thèmes

- Situation
- Axes de la réforme
- Mesures fiscales
- Mesures financières
- Perspectives



Thèmes

- **Situation**
- Axes de la réforme
- Mesures fiscales
- Mesures financières
- Perspectives



Situation

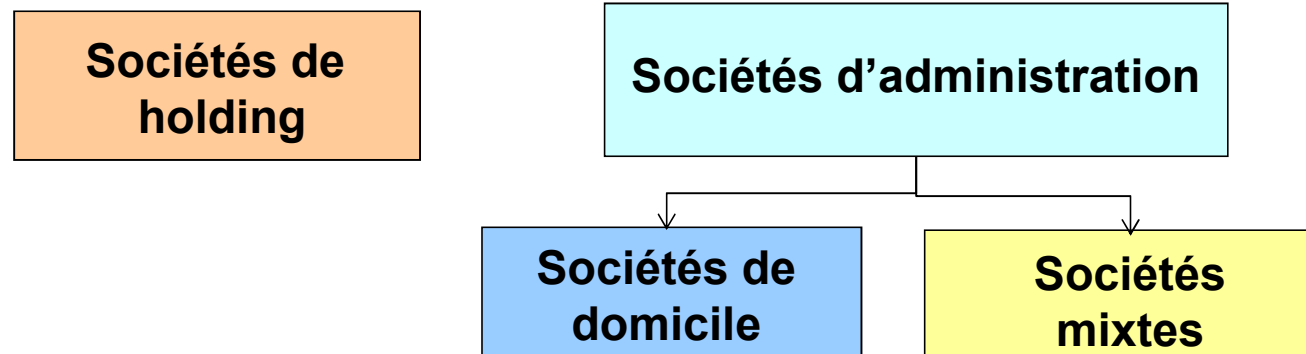
- **Recettes provenant des impôts sur le bénéfice**
 - Recettes Confédération: 7,6 mia. de francs*
 - dont sociétés à statut fiscal spécial: 3,5 mia.*
 - Recettes cantons + communes: 8,2 mia.*
 - dont sociétés à statut fiscal spécial: 1,3 mia.*
(estimation)
 - Suivant les cantons, les taux d'imposition s'élèvent à quelque 12 à 24 % (y compris impôt fédéral direct)

* Source: AFC / AFF; statistiques concernant 2010



Situation

- **Statuts fiscaux cantonaux**



- **Objectifs:**

- Imposition compétitive à l'échelon international pour certaines activités mobiles de l'entreprise
- Concurrence fiscale intercantonale limitée



Situation

▪ Développement international

- Projet BEPS (*Base Erosion and Profit Shifting*, soit Erosion de la base d'imposition et transfert des bénéfices) de l'OCDE/G20
- Travaux de l'UE dans le domaine de l'imposition des entreprises
- «Dialogue» entre la Suisse et l'UE



Situation

▪ Conditions identifiées:

- Place économique de la Suisse globalement très attrayante pour les entreprises
- Forte concurrence fiscale internationale
- Critiques de l'étranger à l'encontre de certaines réglementations ébranlent la confiance des entreprises
- Contexte international dynamique
- Processus législatif relativement long en Suisse
- Grande autonomie des cantons



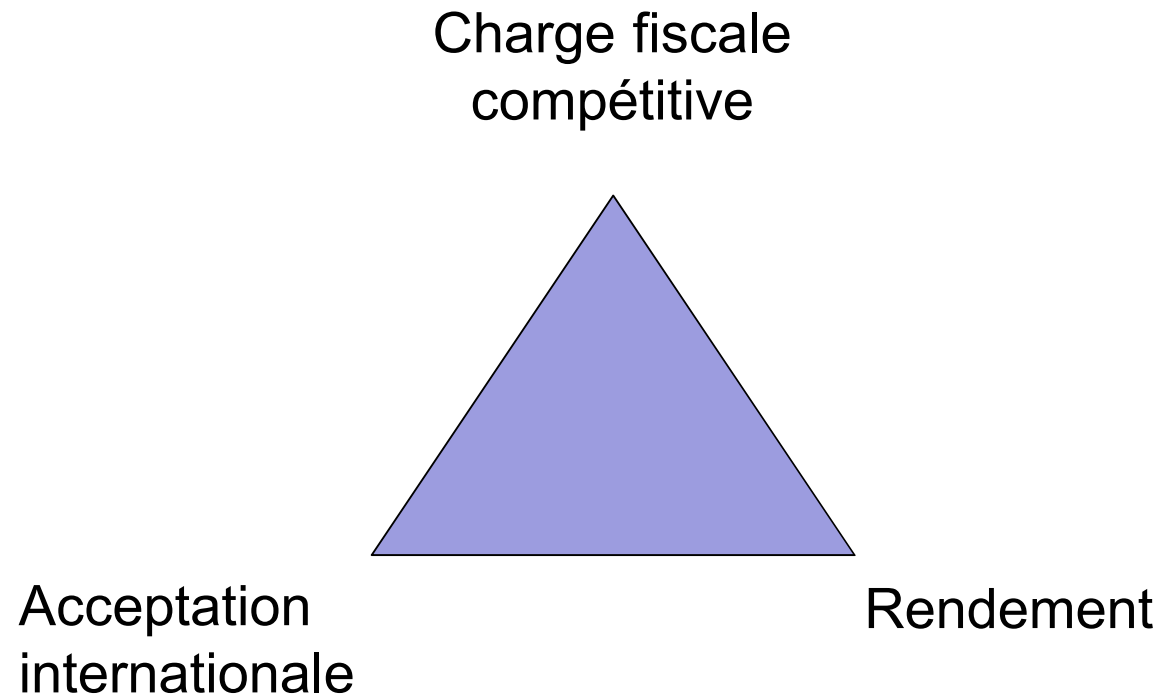
Thèmes

- Situation
- **Axes de la réforme**
- Mesures fiscales
- Mesures financières
- Perspectives



Axes de la réforme

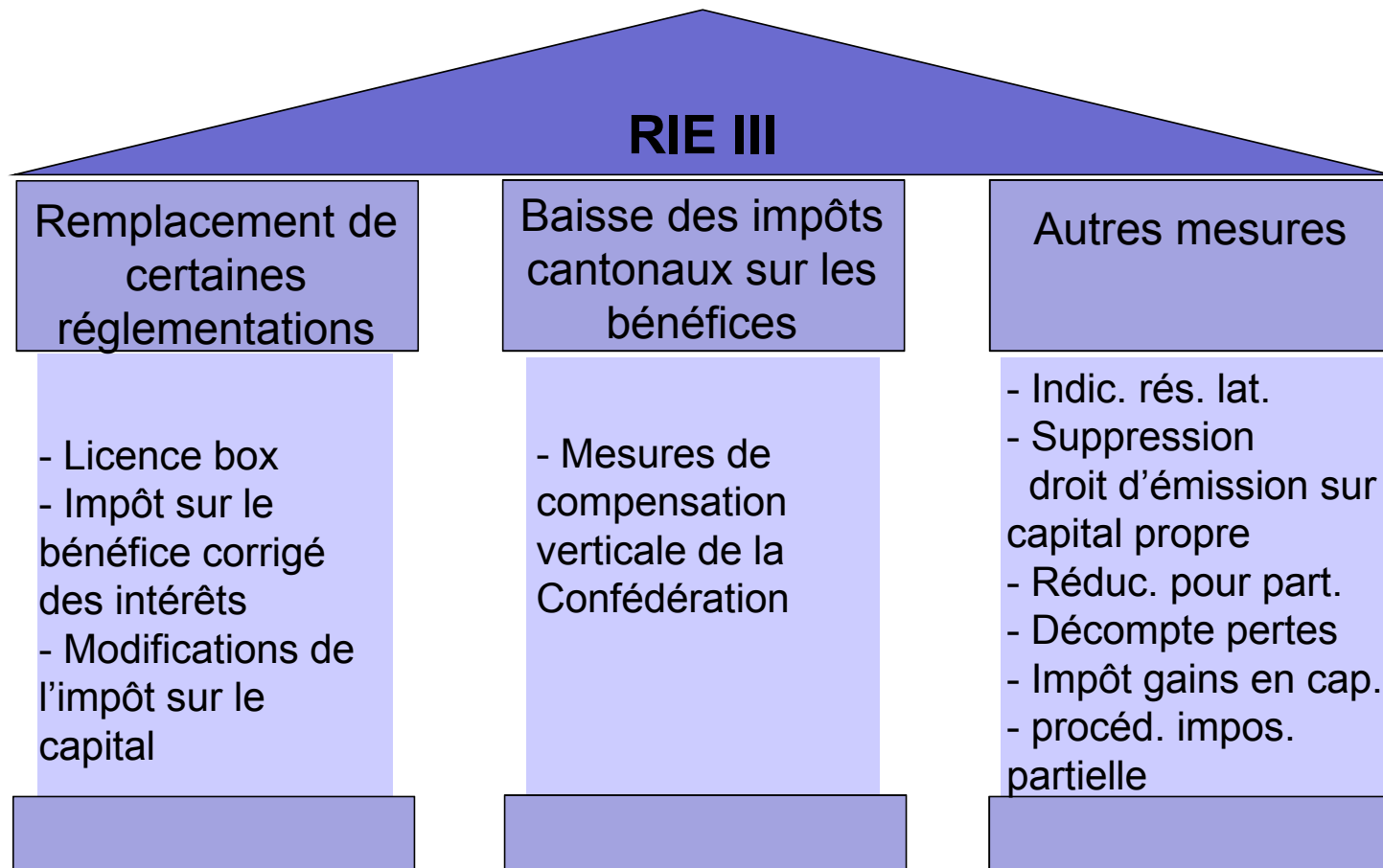
Objectifs de la réforme





Axes de la réforme

Aperçu des mesures de politique fiscale





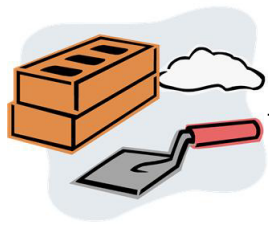
Thèmes

- Situation
- Axes de la réforme
- **Mesures fiscales**
- Mesures financières
- Perspectives



Mesures fiscales

Licence box (1)



- Droits incorporels éligibles
brevets, certificats de protection complémentaires, protection du premier requérant
- Test d'entrée / exigences relatives à la substance
Contribution au développement, contrôle
- Calcul du revenu déterminant
Méthode résiduelle
- Montant de l'allègement
max. 80 %
- Dispositions transitoires
Également pour anciens brevets, indication des réserves latentes



Mesures fiscales

Licence box (2)

- «Modified nexus approach» selon OCDE

Coûts IP* qualifiés

Tous coûts IP

x produit IP = bénéfice de la licence box

Coûts IP qualifiés x 30% = uplift

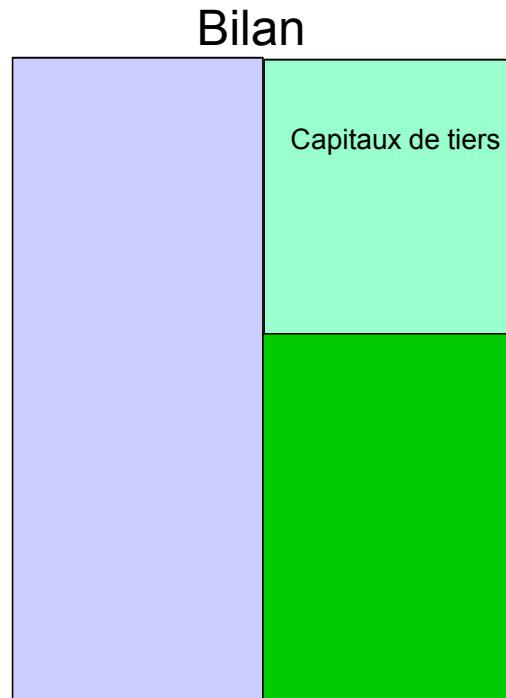
*IP = propriété intellectuelle



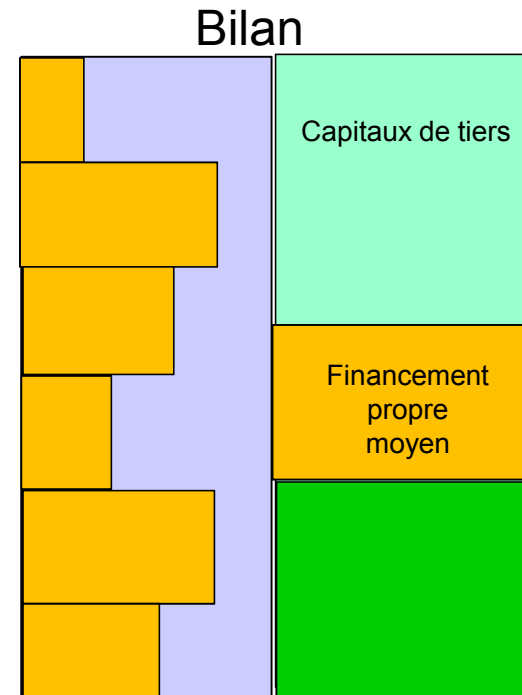
Mesures fiscales

Impôt sur le bénéfice corrigé des intérêts

Modèle de base



sur les fonds propres
supérieurs à la moyenne





Mesures fiscales

Baisses des taux des impôts cantonaux sur le bénéfice

Baisses taux
impôts cantonaux
sur le bénéfice

→ **Compétence des cantons**

*-Mesures de
compensation
verticale
de la
Confédération*



Mesures fiscales examinées

Indication des réserves latentes

Description:

- Saisie obligatoire de toutes les formes du passage du domaine exonéré ou partiellement exonéré au domaine imposable ou inversement
- Maintien du principe de l'autorité du bilan
- Mesure justifiée au regard de la systématique fiscale

Evaluation

- Acceptation internationale incertaine
- La compétitivité est maintenue durant un certain temps



Mesures fiscales

Suppression du droit d'émission sur capital propre

Description:

- Le droit de timbre d'émission sur le capital propre est supprimé

Evaluation:

- Ne pose aucun problème sur le plan international
- Rapport coût / utilité ?
- Diminution des recettes: 210 mio. pour la Confédération

Particularités:

- Une initiative parlementaire a déjà été déposée qui demande la suppression du droit de timbre d'émission



Mesures fiscales

Modifications de la réduction pour participation

Description:

- passage de l'exonération indirecte à l'exonération directe, puis extension au flottant
- Pas de prise en compte fiscale des amortissements et des ajustements de valeur de participations
- Reprise des pertes définitives des filiales
- Pas de répartition des charges liées au financement et à l'administration

Evaluation:

- Mesure reconnue à l'échelle internationale
- Les conséquences financières quantifiables engendrent une diminution des recettes de la Confédération et des cantons. La suppression de l'amortisseur pour participations entraînera cependant une augmentation non quantifiable des recettes. Au final, on peut donc admettre que la mesure sera financièrement neutre.



Mesures fiscales

Modifications au niveau du décompte des pertes

Description:

- Limitation à 7 ans supprimée
- Imposition minimale: 20 % du bénéfice net avant décompte des pertes

Evaluation:

- Cette mesure permet d'éviter les surimpositions



Mesures fiscales

Impôt sur les gains en capital des titres

Description:

Introduction d'un impôt sur les gains en capital provenant de l'aliénation des titres

Evaluation:

- Les lacunes systémiques du droit actuel en matière d'imposition des revenus sont éliminées
- Augmentation des recettes:
 - 263 mio. de francs pour la Confédération
 - 828 mio. pour les cantons et les communes



Mesures fiscales

Adaptations de la procédure d'imposition partielle

Description:

- Plus de quote-part minimale de participation
- Imposition partielle également pour les bons de jouissance
- Imposition partielle également pour les gains en capital
- Fixation de la réduction maximale dans la LHID et la LIFD (30 %)

Evaluation:

- L'imposition partielle doit atténuer la double charge économique
- Actuellement, présence dans certains cas d'une surcompensation
- Cette mesure est fondée sur la systématique fiscale



Thèmes

- Situation
- Axes de la réforme
- Mesures fiscales
- **Mesures financières**
- Perspectives



Mesures financières

Péréquation financière

- Péréquation financière: répartition en fonction de l'assiette fiscale («potentiel des ressources»)
- **Système actuel:**

bénéfices:



Potentiel des ressources:

Soc. soumises impos. ordin.	Sociétés mixtes	Soc. de domicile	Holdings
100 %	β_G	β_D	β_H

- **Nouveau système:**

bénéfices :



Potentiel des ressources :

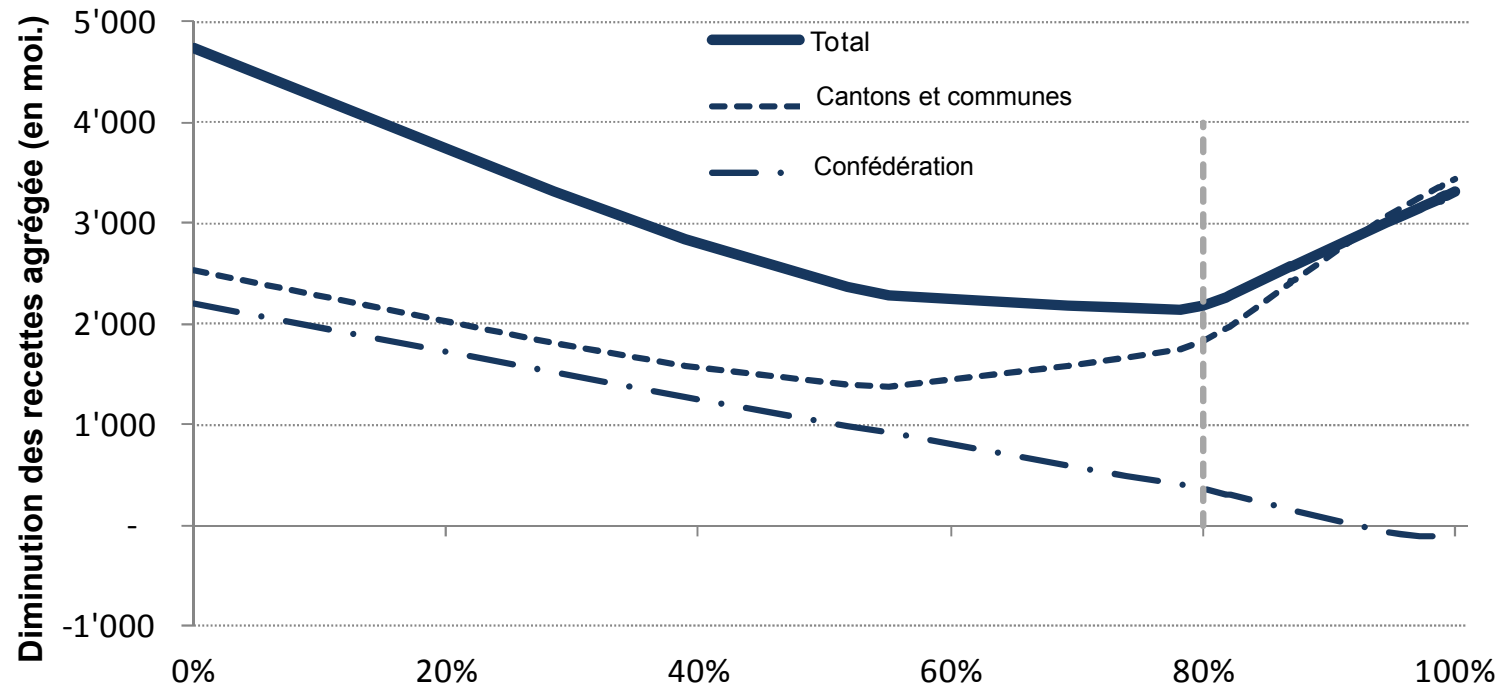
Sociétés soumises à l'imposition ordinaire	Box
$\zeta_{\text{ordinaire}}$	ζ_{Box}

- **Facteur zéta:** pondération avec «facteur d'exploitation fiscale relatif»; imposition moyenne des bénéfices par rapport aux revenus



Mesures financières

Mesures de compensation verticale



Ampleur des allègements fiscaux

(calculée d'après la part des bénéfices mobiles des cantons qui abaissent leurs impôts à un niveau concurrentiel à l'échelle internationale par rapport au total de la Suisse)



Mesures financières

Financement sur le plan fédéral

- Compensation financière sur le plan des recettes:
 - Augmentation du nombre d'inspecteurs fiscaux
- Compensation financière sur le plan des dépenses:
 - pas de report de charges sur les cantons, pas de réformes structurelles
 - la mise en œuvre à long terme permet de créer rapidement une marge de manœuvre budgétaire.
Objectif visé: 1 milliard



Thèmes

- Situation
- Axes de la réforme
- Mesures fiscales
- Mesures financières
- **Perspectives**



Perspectives

- Janvier 2015:
Fin de la procédure de consultation
- Eté 2015:
Message du Conseil fédéral
- Ensuite:
Consultation parlementaire



Je vous remercie de votre attention !

